



Neuchâtel, 5 novembre 2015

Retour sur la session des 3 et 4 novembre 2015 du Grand Conseil neuchâtelois

[Ordre du jour de la session des 3 et 4 novembre 2015](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Mobilité 2030

Le projet de tout un canton

Il est revenu à la députée Corine Bolay Mercier de s'exprimer pour le groupe socialiste devant le plénum.

« Enfin ! Enfin, après les premières lignes ferroviaires qui datent de 1857, après les premiers tunnels et routes cantonales datant également du 19ème siècle, après l'échec du Transrun, voilà enfin un projet sur la mobilité qui prend en compte la complémentarité rail, route et mobilité douce et qui prend également en compte l'évolution démographique et le dynamisme économique de notre canton. Enfin et surtout, un projet qui prend en compte les différentes régions et tous leurs habitants et les relie, les connecte pour former un espace cantonal.

Mesdames et Messieurs, nous y sommes, la dernière limite pour que notre canton entreprenne ce nécessaire virage "mobilité". Nos infrastructures ferroviaires et routières datent, ne répondent plus aux exigences modernes, ploient sous la surcharge de trafic et n'intègrent que trop peu les nouvelles opportunités offertes par la mobilité douce. Aujourd'hui, la part modale des transports publics s'élève à 13 %. Demain avec le RER, cette part s'élèvera à 25%. Développer les transports publics est une indiscutable nécessité, car le "tout à la voiture et au transport individuel", avec le développement démographique et économique, ne peut être synonyme que d'engorgements et de nuisances sonores, visuels, polluantes avec un coût élevé pour les collectivités publiques. Le rapport mobilité 2030 rappelle, à juste titre, que l'engagement des pouvoirs publics est essentiel pour orienter et guider la conception de la mobilité d'une collectivité. Mobilité 2030 opte pour un choix clair : au lieu de grignoter l'espace, nous connectons en densifiant, en limitant l'empreinte spatiale, en favorisant les transports publics, choix que le groupe socialiste soutient pleinement.

Essentiel pour la cohésion cantonale, mobilité 2030 constitue également une réponse au réseau de villes du projet de territoire suisse. En effet, être relié de manière moderne aux espaces métropolitains suisses permet de placer notre canton dans les réseaux qui se constituent dans les domaines de la formation, du tourisme, et de la santé... d'être acteur et non spectateur de sa destinée.

Une destinée renforcée par la population suisse qui, en acceptant le FAIF le 9 février, a octroyé une nouvelle chance à notre canton. La création de ce fonds d'aménagement et d'infrastructures ferroviaires conduit à de nouveaux mécanismes financiers profitables pour notre canton. L'un des 4 piliers de la politique cantonale pourrait ainsi, et nous l'appelons de nos vœux, recevoir l'appui

financier de la Confédération. De là à en déduire, comme le font certains commissaires et opposants au Transrun, qu'ils ont eu raison d'inciter la population à voter non en 2012 pour pouvoir bénéficier de ce nouveau financement, c'est non seulement un grossier mensonge puisque personne à l'époque ne connaissait la future existence de ce fonds, mais c'est surtout réécrire et interpréter l'histoire à dessein sans assumer les conséquences sur notre canton.

Si les fondements même du projet mobilité 2030 ont convaincu le groupe socialiste, encore fallait-il évaluer s'il fallait soumettre ce projet au seul Grand Conseil ou à la population. De l'avis majoritaire du groupe, il revient à la population de se prononcer, non seulement pour convaincre la Berne fédérale du soutien de la majorité (j'espère de la très grande majorité) de la population, mais aussi et simplement parce que c'est légitime. Après l'échec de 2012, le peuple doit pouvoir se prononcer à nouveau. La garantie de la tenue d'une telle consultation ne pouvait dépendre de la seule volonté des membres du collectif le Haut veut vivre.

De ce fait, le choix final de la commission qui introduit une modification constitutionnelle pour faire voter la population sur cet article apparaît aux yeux du groupe socialiste comme le plus cohérent, le plus démocratique, mais aussi le plus risqué...

C'est pourquoi il reviendra à chaque parti politique mais aussi et surtout à un Conseil d'Etat convaincant et combattif d'accompagner ce pari pour qu'il se transforme en succès. Le canton a besoin d'un oui fort, d'un véritable signal politique et populaire pour convaincre la Confédération. Car, et c'est là un autre élément cardinal de ce dossier, c'est la Confédération qui au final décidera si oui ou non notre projet est retenu dans le programme d'extension Prodes 2030.

Il nous faut donc convaincre. Largement. Au plus vite et de manière claire. Car si le projet est inscrit, le levier est très très intéressant pour Neuchâtel : 1 franc investi par Neuchâtel induit 9 francs investis par la Confédération ! Vous en conviendrez, c'est une opportunité à ne pas manquer

Reste que pour convaincre la population, largement et de manière claire, le projet doit être celui de tout un canton comme cela a été souligné au crayon rouge dans notre groupe et relayé en commission: le RER neuchâtelois ne concerne pas uniquement la ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle, mais aussi la liaison Bôle - Corcelles, l'extension des lignes du littoral, l'électrification de la ligne Chaux-de-Fonds-Morteau, la création de cinq haltes ferroviaires... Il faudra le répéter inlassablement pour convaincre toute la population neuchâteloise.

Enfin, s'agissant du financement du projet, la méthode a convaincu le groupe socialiste : soit assurer le préfinancement pour la ligne directe d'ici 2030, ce qui coûtera environ 100 millions, et prévoir 50 mio dans la planification financière pour les autres priorités du RER. Les investissements sont répartis sur 20 ans, ce qui effectivement pèsera lourdement sur les comptes dans les années à venir. Mais nous ne pouvons faire autrement selon la LFINEC, ce que plusieurs commissaires socialistes regrettent par ailleurs.

Coup de jeunesse nécessaire pour nos infrastructures, on ne peut plus "laisser le temps au temps". Allons de l'avant pour projeter notre canton sur une voie, rassembleuse, dynamique et ambitieuse. »

Les trois décrets soumis au vote ont été acceptés sans opposition. •



Options stratégiques Hôpital neuchâtelois

Le député Patrick Bourquin a présenté la position de la majorité du groupe socialiste, la députée Josiane Jemmel celle des membres du groupe soutenant le rapport de la minorité de la commission.

L'intervention du député Patrick Bourquin :

« Non il ne faut pas fermer HNE. Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour discuter de cela, ni pour refaire un énième+1 débat stérile sur la stratégie et la structure de l'Hôpital neuchâtelois. Ce moment viendra pour notre autorité en 2016. Nous aurons alors tout loisir de débattre longuement et de « configurer » enfin l'Hôpital Neuchâtelois du XXI^e siècle, adapté aux besoins de la population neuchâteloise dans le respect d'un cadre financier supportable pour les contribuables...

Le rapport qui nous occupe traite d'éléments de gestion opérationnelle à court terme et, pour une part d'entre eux, urgents. Parmi les 17 options stratégiques définies dans le rapport 12.005 du 14 décembre 2011 et approuvée par notre autorité en avril 2012, il s'agit d'en supprimer 3 et d'en suspendre 2.

En vue des modifications qui interviendront en 2017 dans le remboursement par les assurances des prestations de réadaptation, HNE souhaite pouvoir déjà réduire le nombre de Centre de traitement et de réadaptation (CTR) afin de les réorganiser dès que possible et coller au mieux aux nouvelles exigences. Janvier 2017 c'est demain. Les décisions que nous prendront à l'été 2016 ne prendront pas effet aussi tôt. Il est donc nécessaire de réorganiser rapidement et donc de supprimer les options stratégiques 6, 7 et 14. De plus, les CTR sont actuellement répartis sur trop de sites. Cela pose un sérieux problème de disponibilité des compétences médicales au bon endroit au bon moment. Sans compter que cela ne les rend pas très attractifs lors de l'embauche de personnel médical...

En réponse à la demande pressante des médecins cadres du service de soins intensifs, HNE souhaite pouvoir fermer provisoirement l'unité de soins intensifs du site de la Chaux-de-Fonds. La pénurie de personnel infirmier qualifié en est la principale cause. Le recrutement est extrêmement difficile. Il s'agit donc ici de suspendre l'option stratégique n°2.

Au vu de l'état général du bâtiment principal de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et notamment des travaux lourds nécessaires, et compte tenu des décisions que nous aurons à prendre en été 2016, le CE demande d'attendre et donc de suspendre l'option stratégique n°10 dans le but de ne pas investir des montants importants dans une infrastructure appelée à être modifiée en profondeur voire déconstruite puis reconstruite selon la variante que nous retiendrons l'été prochain.

Enfin, par nécessité de cohérence entre le décret qui établit la liste des options stratégiques d'une part et la loi sur l'Etablissement hospitalier multi site cantonal d'autre part, il convient de retirer de cette loi la liste exhaustive des sites physiques sur lesquelles l'HNE déploie ses activités puisque la suppression de certaines options stratégiques entraîne la cessation des activités sur un site ou l'autre.



Le groupe socialiste a débattu longuement à propos de ce rapport. Une majorité soutiendra la modification du décret (suspension et suppressions d'options stratégiques), convaincue qu'il s'agit de mesures urgentes et transitoires qui ne sauraient en aucun cas préjuger du résultat final des débats que nous mènerons l'année prochaine sur la configuration à futur de HNE. Non mesdames, messieurs, les jeux ne sont pas faits. Les décisions que nous auront à prendre nous appartiennent. Ainsi, une majorité du groupe socialiste soutiendra également la modification de la Loi sur l'établissement hospitalier multisite (LEHM).

Toutefois, une forte minorité a souhaité exprimer ses doutes et ses réserves à propos de ces modifications et elle vous en fera part directement. *à lire à la suite de cette intervention*

Le groupe socialiste est en revanche unanimement conscient que la fermeture d'un site hospitalier, je parle ici de la Béroche, n'est jamais un acte anodin. Ni pour la population de la région ; ni pour le personnel. Mais il tient à relever que les conditions dans lesquelles a lieu le transfert du personnel sur d'autres sites sont parfaitement encadrées par la CCT21. Cette convention se révèle ici être un outil performant dans la gestion des ressources humaines, notamment dans cette difficile situation de « relocalisation ».

Enfin, une majorité du groupe socialiste tient à mettre en garde les partisans du « jusqu'au-boutisme » ou de la « référendite aigue » : une consultation populaire sur la modification tant de la loi que du décret provoquera assurément une énorme pagaille dans le processus de réforme en cours en le bloquant une fois de plus... Le retard pris génèrera alors d'autres problèmes et nous devons à nouveau jouer les pompiers pour modifier provisoirement d'autres options stratégiques en attendant toujours un projet de restructuration complet.

En conclusion, la majorité du groupe socialiste vous invite à suivre les propositions du Conseil d'Etat et à accepter les modifications du décret et de la loi et de faire preuve de patience pour traiter du "fond du problème" courant 2016. »

L'intervention de la députée Josiane Jemmely :

« En introduction de mon intervention, je tiens à rappeler que les membres de la Commission Santé qui ont signé le rapport de minorité et les députés socialistes dont j'exprime ici l'opinion sont des citoyens attachés au bon fonctionnement d'HNE dans tout le canton. Ils ne sont de loin pas opposés aux réformes. Ils ont été même des acteurs importants tant au niveau médical que politique de la nouvelle loi votée en juin 2005 sur l'Etablissement hospitalier multisite.

Nous déplorons que les décisions médicales entérinées par le Conseil d'Etat aboutissent à la fermeture des soins intensifs et celle des blocs opératoires le soir, la nuit et la fin de semaine sur le site de La Chaux-de-Fonds, impliquant déjà et dans les faits, de manière définitive, toute autre possibilité d'organisation et modèle d'organisation complémentaire, non redondante et non dispersive en énergies économiques et médicales ce qui est aussi notre modèle, un modèle différent, mais dont les buts sont les mêmes que le modèle qui est actuellement défendu par le Conseil d'administration d'HNE et le Conseil d'Etat.



Notre modèle est celui qui a été largement plébiscité par la votation populaire en automne 2013 !

Les arguments médicaux et d'économicité avancés par le Conseil d'Etat pour justifier cette volte-face ne nous convainquent guère. Ils reflètent plutôt, à nos yeux, la résignation du pouvoir exécutif face à la résistance à l'application de notre modèle de réformes, pourtant largement discutées et élaborées par un groupe de médecins tout aussi sérieux et capable, que le groupe des médecins de Pourtalès dont l'opinion fait la loi; opinion qui devient aussi systématiquement celle du Conseil d'administration puis de la Direction générale.

Notre opposition n'est donc pas le reflet d'un réflexe simpliste et régionaliste ; elle reflète la volonté de développer un autre modèle d'organisation sanitaire. Elle souhaite une rationalisation et une complémentarité, et non une dispersion des sites !

Au vu de ce qui est avancé par la présidente du Conseil d'administration, du directeur médical, du directeur des finances et du responsable de la communication d'HNE lors de leur présentation de la stratégie d'HNE aux membres de la Commission santé et aux députés du Parti socialiste le 30 octobre, comme à celle des autres partis politiques de cet hémicycle, de même que les réponses du conseiller d'Etat M. Laurent Kurth dans l'article paru dans *L'Express/L'Impartial* du samedi 31 octobre, nous craignons et constatons de façon réaliste que les instances dirigeantes d'HNE et le Conseil d'Etat même ont de fait, déjà pris les décisions fondamentales pour l'organisation future d'HNE.

Cette stratégie qui est celle de concentrer tous les soins aigus sur le site de Pourtalès, y compris les soins aigus de médecine, en plus de ceux de chirurgie, ce qui nécessitera d'importants nouveaux investissements.

L'idée de regroupement des centres de traitement et de réadaptation sur deux sites semble plus raisonnable et actuellement réalisable. Celle ouvertement avancée par la présidente du Conseil d'administration et la direction générale d'HNE de centraliser ce service pour tout le canton dans un nouveau bâtiment à construire, donc «de novo», nous laisse perplexes au vu du montant de la dette de 350 millions qui plombent les investissements d'HNE.

Nous ne sommes pas opposés aux réformes mais nous ne pouvons que regretter que le modèle médical sérieux, appelé projet cohérence, n'ait pas été appliqué comme il en avait été décidé, même pour un temps d'essai, les structures étant déjà partiellement prêtes.

Nous attendons aussi le projet global que le Conseil d'Etat va présenter au Parlement à l'été 2016.

Nous ne manquerons pas d'analyser en profondeur son contenu de façon constructive.

Au vu des remarques ici faites, une partie des députés socialistes qui soutiennent le rapport de minorité de la Commission santé du Grand Conseil refusera ou s'abstiendra lors du vote sur le projet de décret approuvant la modification des options stratégiques de l'Etablissement hospitalier multisite à l'horizon 2017 et le projet de loi modifiant la loi sur l'Etablissement hospitalier multisite.

Pour terminer, je sou mets à votre appréciation une citation de Victor Hugo : "Mettre tout en équilibre, c'est bien; mettre tout en harmonie, c'est mieux " »



Le projet de décret approuvant la modification des options stratégiques pour l'Etablissement hospitalier multisite cantonal à l'horizon 2017 a été accepté par 75 oui contre 26 non.

Le projet de loi portant modification de la loi sur l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (LEHM) a été accepté par 83 oui contre 17 non. •

Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels

Premières pistes pour répondre à un manque de main d'œuvre chronique

Le député Daniel Huguenin Dumitan a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Les événements récents nous montrent qu'il est aujourd'hui difficile de juger avec précision le rôle que doit tenir l'Etat dans notre société et plus particulièrement dans notre canton. Jusqu'où doit-il aller, comment et sur quel modèle ? Le rapport présenté aujourd'hui n'échappe pas à ces réflexions et questionnements.

Dans ce cas, l'Etat doit-il faire comme la majorité des autres cantons suisses : laisser la gouvernance et la responsabilité d'organisation des apprentissages en mode dual aux entreprises et associations ?

Doit-il, au contraire, prendre en compte la spécificité neuchâteloise en la matière et intervenir de manière plus ou moins importante (autant organisationnelle que financière) dans l'organisation de la formation professionnelle ?

Ceci est un vaste débat où les enjeux sont importants. Le Conseil d'Etat en est bien conscient et c'est pourquoi il nous propose aujourd'hui un projet de rapport voulant dresser les premières pistes de solutions très avantageuses qui, mises en place, pourraient répondre de manière efficace à un manque chronique de main d'œuvre qualifiée répondant aux besoins de notre tissu industriel régional.

Le groupe socialiste salue cette initiative qu'il a longuement étudiée et pour laquelle, il vous apporte son point de vue.

Notre groupe est de l'avis qu'il serait illusoire de vouloir, sans accompagnement, sans prendre en compte la spécificité de notre canton (sa mentalité mais également sa structure industrielle), de vouloir transférer une part importante de son système de formation en apprentissage dans le monde dual. D'ailleurs cette constatation s'applique également au secteur de la formation des adultes.

En cela, notre groupe entre en matière sur ce rapport 15.030 traitant de la réforme du FFPP. Il appuiera donc les propositions faites par le CE. Il suivra également les propositions de la commission parlementaire et votera les amendements proposés par celle-ci.



Nous l'avons dit, l'organisation de la formation professionnelle n'est pas une chose aisée. Elle doit prendre en compte une multitude de composantes afin de satisfaire la collectivité au sens large (population, entreprises, associations, etc).

Le rapport [...] a soulevé également plusieurs remarques et interrogations que nous aimerions soumettre au Conseil d'Etat.

- *(Page 5, figure 3)* L'intervention du FFPP se fait majoritairement en faveur de l'apprentissage. Dans le domaine de la formation des adultes, celle-ci se monte 7,7% (contre 84%). On nous dit que dans le domaine de la formation professionnelle en général et plus particulièrement celui de la formation des adultes, les aides devraient être prises en compte dans un prochain rapport parlant du financement de la formation des adultes. Sur ce point, nous avons deux questions au Conseil d'Etat : Peut-on nous dire l'état d'avancement de ce rapport ? Et comme nous trouvons nous dans la systématique des poupées russes (les démarches et propositions effectuées dans un rapport s'appuyant sur un autre rapport non publié !), qu'advient-il au niveau du FFPP et de ses moyens financiers si ce rapport sur le financement de la formation des adultes ne devait pas être accepté ou pire encore ne pas être présenté ?
- *(Page 9, 2.1.5 Centre d'apprentissage)* On le constate, les Ecoles de métiers (EM) coûtent chères. Pas parce qu'elles fonctionnent de manière luxueuse mais parce que leur mission est particulière et que deux éléments non négligeables viennent perturber l'organisation actuelle : la baisse des subventions fédérales et les difficultés financières que connaît notre canton.

Si le transfert vers une organisation des apprentissages en mode dual est une solution logique, elle ne se fera pas du jour au lendemain.

De plus, les EM disposent de compétences et équipement qui devraient être utilisés en priorité lors de ce transfert vers le monde dual. C'est d'ailleurs pour cette raison que la commission parlementaire a unanimement exprimé sa volonté d'utiliser les infrastructures existantes avant d'engager des moyens financiers supplémentaires dans la création de nouveaux centres d'apprentissage. Cette vision se retrouve au travers des amendements proposés dans le projet de décret et nous y souscrivons pleinement.

Sur ce point d'ailleurs un autre paramètre important doit être pris en compte.

Jusqu'à ce jour, les EM étaient sollicités pour plusieurs raisons. Permettre à des jeunes de rester dans un rythme « scolaire », plus léger en matière d'horaire et de congés, ceci souvent dans l'attente d'une plus grande autonomie, mais surtout les EM permettaient à des jeunes n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage ou ayant échoué aux examens d'entrée au sein d'une entreprise à tout de même s'engager dans un processus d'apprentissage. Cette dernière donnée est importante et devrait sensibiliser le C.E à ne pas tout supprimer dans les filières EM pour ne garder que les filières à maturité !

Il nous semble en effet qu'il est important de bien observer et mesurer le futur marché de l'apprentissage dual et le cas échéant conserver des filières CFC voire d'organiser la formation en apprentissage flexible pour celles et ceux qui ne pourront pas accéder à un apprentissage au



sein d'une entreprise. Cette proposition prend ici toute sa valeur face à la crise qui se prépare et qui pourrait pousser les entreprises à dresser des priorités n'étant pas toujours favorables à la formation.

A nos yeux, cette option pour un apprentissage flexible devrait être assortie d'une réglementation claire, nouvelle et novatrice, plus proche encore des rythmes industriels. Il s'agirait d'organiser la formation avec les deux premières années en écoles mais avec des apprentis ayant déjà signé un contrat avec une entreprise qui prendrait ainsi la responsabilité de poursuivre l'organisation de la formation au sein de leur propre structure industrielle.

Sur ce point, nous aimerions connaître la position et les intentions du CE en la matière.

- *(Page 11, point 3 financement)* Vous l'avez compris, notre groupe souscrit à l'ensemble des mesures proposées et il votera le décret amendé ainsi que la modification de la loi LFFPP mais il tient à insister encore une fois :
 - Pour que les infrastructures de EM existantes soient utilisées dans toute création de nouvelles places d'apprentissage notamment en matière d'apprentissage flexible ;
 - Que les moyens mis dans la promotion de l'apprentissage prennent en compte d'une manière plus importante l'organisation des AFP. En effet, sur ce point, nous considérons que les apprentissages de type AFP sont encore insuffisamment utilisés dans notre région. La promotion de l'apprentissage AFP doit prendre en compte ce fait dans ses prochaines campagnes tant les compétences acquises dans ce type d'apprentissage répond aux besoins des entreprises.

Et enfin, afin d'éviter une trop grande confusion et incompréhension entre les termes utilisés trop souvent et notamment dans ce rapport ainsi que dans les différents dossiers à venir traitant de la formation professionnelle il serait bon que le CE se dote aujourd'hui et nous présente prochainement une vision politique et stratégique globale claire en matière de formation professionnelle. Sur ce dernier point, nous aimerions également connaître la position du C.E et savoir s'il partage notre point de vue. »

Le projet de décret amendé a été adopté par 99 voix contre 3 et le projet de loi par 98 voix contre 3. •



Résolution interpartis « Marche pour le climat »

Un signal à destination de la conférence de Paris sur le climat

La députée Martine Docourt Ducommun a défendu la résolution devant le plénum.

« Avec une augmentation de 0.85 degrés Celsius depuis l'ère préindustrielle, le réchauffement climatique est un des enjeux primordiaux auxquels doivent faire face nos sociétés modernes. Un enjeu incontournable de ces prochaines décennies. Les causes de ce réchauffement, principalement la production de gaz à effet de serre liée à l'utilisation par l'activité humaine d'agents énergétiques fossiles, ne sont plus à prouver.

Quant aux conséquences d'un tel réchauffement, quelle que soit l'intensité annoncée par les nombreux scénarios des différents experts en la matière, elles ne laissent rien présager de bon. En effet, il est fort probable qu'un renforcement de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes, des vagues de chaleur et des événements à fortes précipitations soit observé. De telles conséquences auront un impact sur notre environnement, sur les espèces animales ou végétales qui y vivent ou y survivent, mais aussi sur l'homme et sur ses activités.

Des impacts seront obligatoirement visibles sur le fonctionnement de notre société. En effet, face à l'augmentation des dangers naturels annoncés, nous devons nous réorganiser pour appréhender ces nouvelles composantes.

Bien que la Confédération ait décidé de mettre sur pied un programme basé sur l'adaptation à ces changements climatiques, un contrôle actif de l'augmentation du réchauffement climatique est incontournable.

Pour faire face à cette situation préoccupante, plusieurs conférences internationales se sont déjà tenues sur ce sujet. Avec les résultats que l'on sait. Sans les énumérer, les résultats mesurés ne sont malheureusement toujours pas probants. Basé sur ce constat, la conférence sur le climat de Paris débutant le 30 novembre est un événement charnière pour l'avenir des conditions de vie sur notre planète. Rappelons que l'objectif de cette conférence est de trouver un accord permettant de contenir la hausse des températures sous la barre des 2°C. Les pays participants devront annoncer leurs objectifs de réduction pour la période après 2020. L'accord doit aboutir à des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à des mesures d'adaptation. Des mesures qui ne feront pas l'économie de règlement sur les aspects financiers, sur le transfert des technologies ainsi que sur la formation.

Afin de donner écho au souhait sincère de la population d'aboutir à un accord sérieux, de nombreuses marches en faveur du climat sont organisées à travers le monde. Des marches qui seront immortalisées



en images et des images qui seront transmises aux délégués siégeant à la conférence de Paris, ceci afin de porter la voix de la société civile au sein de la conférence.

Entrer dans une discussion sur les moyens pour parvenir à une augmentation inférieure à 2°C qui n'aurait que comme issue des considérations partisans n'est pas le but de cette résolution. Selon l'art. 201 de l'OGC la résolution est la proposition faite au Grand Conseil d'exprimer de manière purement déclarative son opinion sur un événement d'actualité, sans effet contraignant pour son destinataire. Dans le cas présent, une fois n'est pas coutume, le destinataire de la résolution est la population neuchâteloise. En cas d'acceptation de cette résolution, le message est clair, le Grand Conseil appelle la population neuchâteloise à se mobiliser pour la marche citoyenne pour le climat qui aura lieu le 29 novembre prochain à Neuchâtel. Ceci afin de démontrer que nous, Neuchâteloises et Neuchâtelois, nous préoccupons de l'avenir de notre planète et que des mesures doivent être prises en conséquence.

Par cette démarche, le groupe socialiste espère que cet appel soit entendu par un grand nombre de citoyennes et citoyens neuchâtelois et qu'il soit largement suivi. »

La résolution a été soutenue par l'ensemble des groupes à l'exception de l'UDC et a été adoptée par le Grand Conseil par 90 voix contre 12. •

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 5 novembre 2015.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.